

Ault
Recul de la falaise
via les Bulletins municipaux
Et
Récapitulatif
des principaux points
de recul

SOMMAIRE DETAILLE

1	Introduction	2
2	Histogramme récapitulatif du recul de la falaise	3
3	Histogramme des tempêtes de la période 70-80.....	3
4	Environnement politique des années 70-80	4
5	Délais administratifs de la réalisation de la digue et de la casquette	5
6	BULLETIN MUNICIPAL 1972 : Janvier : Ault en péril (J. Dumas).....	6
7	BULLETIN MUNICIPAL 1972 : Avril : Un projet Audacieux mais Indispensable	11
7.1	Dessin projet de protection.....	13
8	BULLETIN MUNICIPAL 1975 : Janvier :Urgence n°1 Dossier Mer (M. Togni)	15
8.1	Lettre du député et lettre du conseiller général	15
9	BULLETIN MUNICIPAL 1977 : Janvier : Bilan – extrait § sur la mer (M. Togni).....	21
10	1980 : Janvier : La falaise (A. Couillet).....	22
10.1	Introduction	22
10.2	Rapport de la 3 ^{ème} commission du conseil général 4 Février 1980.....	24
10.3	Etude géologique des falaises d'Ault	25
10.4	Différents types de solution	26
10.5	Protection à distance des éboulis – Protection à distance d'éboulis.....	27
10.6	Injections de ciment par forage – comparaison rapide des solutions	28
10.7	Photos des éboulements	30
10.8	A propos de la falaise le conseil municipal prend position.....	31
11	BULLETIN MUNICIPAL 1985 : Juillet : La falaise aura son balcon (M.Couillet).....	32
11.1	Le balcon	32
11.2	Bilan de la tempête du 22-23 novembre 1985	33
12	Principaux points du recul du trait de côte aultois	34
12.1	Le Perroir	35
12.2	Hôtel Continental et hôtel de la plage	36
12.3	Villas sur la digue – Les 4 chalets	37
12.4	Café de la ferme des galets.....	40
12.5	Recul du chemin des douaniers	40
12.6	Disparition du mini-golf	41
12.7	Saga des casinos aultois : régulièrement détruits par la mer des années 1858 à 1926	42
12.8	Recul du quartier des 4 rues	43
12.9	Eboulement sous le Blockhaus	44
13	Principales sources d'information	45

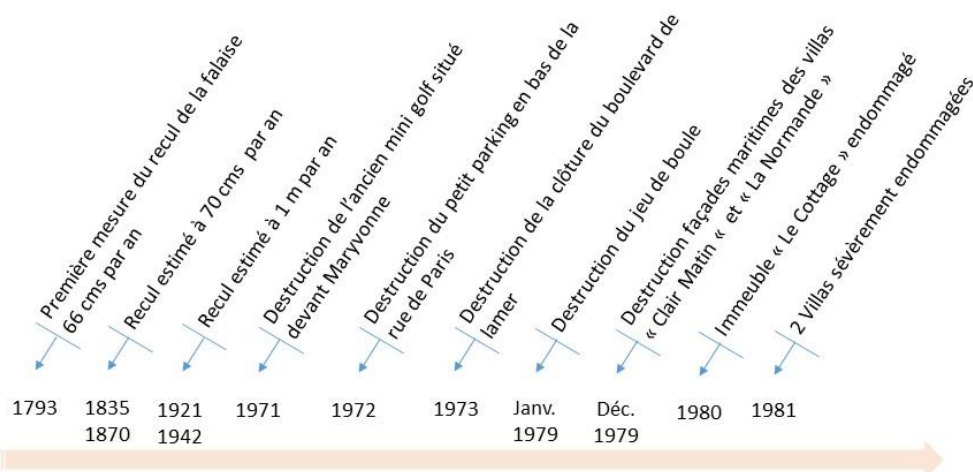
1 Introduction

Ce document est le fruit de la collecte et de la mise sous format magnétique des bulletins municipaux de la commune d'Ault et de documents relatifs au sujet du recul de la falaise..

Il s'inscrit dans l'approche purement patrimoniale et historique adressée par le musée.

2 Histogramme récapitulatif du recul de la falaise

Histogramme du recul de la falaise



A partir de 1982, devant le risque de voir la rue Saint Valery coupée et la disparition à court terme de 60 habitations, **la digue 83 est alors construite**. En 2 ans, 18 000 voyages et 74 000 tonnes de roches, la protection est mise en place. Elle se révèle efficace. Depuis aucun recul n'est signalé. Seul, l'absence de protection entre la digue 83 et le centre du bourg, laisse planer une menace certaine.

3 Histogramme des tempêtes de la période 70-80



4 Environnement politique des années 70-80

60 70 80 **Les maires Aultois**

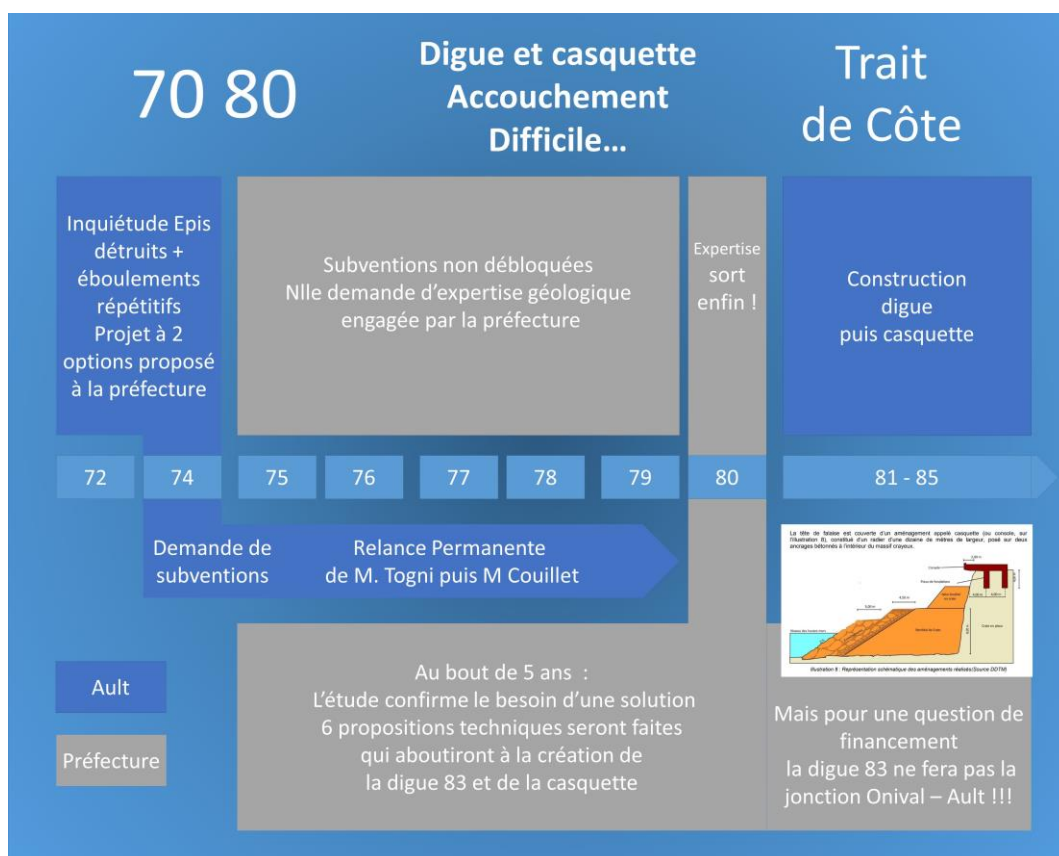


1947 1971		M. Jamart	Reconstruction Réparation
1971 1977		M. Togni	Reconstruction active Front de mer en suspens
1977 1995		M. Couillet	Un combattant face au recul des falaises

60 70 80 **En un coup d'oeil** **3 décennies**

60						
Nouvelle Ecole	Nombreux Commerces + Marchés	Nouvelle Mairie	Nouveau Casino Age d'or	MNS Natation	Mini Golf	Dancing salle de jeux Caméo
70						
Construction Le Reposoir	Eglise St Pierre Monument histo.	Jumelage d'Ault avec Dalhausen	Nouveau Groupe Scolaire filles	Fermeture usine incinération	Fermeture des hôtels	Recul des 4 rues
Centre Médical	Stade Tennis	Bibliothèque Municipale	Ouverture école de musique	Station Epuration	Délocalisation Entreprise	Digue restée en suspens
Achat du Presbytère	Corsos Fleuris		Dancing Casino		Fermeture Caméo	Fermeture Mini Golf
80						
Digue 83	Extension Bellevue	Nlle caserne Pompiers	Salle Sport Polyvalente	Baisse des prix de l'immobilier	Fermeture des hôtels	Fermeture des commerces
Balcon sur la mer	Corsos Fleuris	Camping cavée verte	Nouveaux parkings	Baisse de l'immobilier	Délocalisation Entreprise	

5 Délais administratifs de la réalisation de la digue et de la casquette



Recul de la côte dans

Le Matin
26 décembre 1931

Au péril de la mer...

**La construction d'une digue s'impose à Onival
pour protéger un vaste territoire de l'invasion des flots**



Un de nos lecteurs, M. C. Pernin, nous signale l'urgence qu'il y aurait à lutter contre l'invasion par la mer de terrains situés près d'Onival (Somme). Il s'agit de fertiles prairies qui, s'étendant jusqu'à Abbeville, se trouvent au-dessous du niveau de la mer à marée haute. Elles ne sont protégées que par une fragile muraille de galets détruite à chaque marée et chaque fois réédifiée non sans frais. Chaque année, l'avance presque régulière de la mer oblige à la reporter de trois ou quatre mètres à l'intérieur des terres.

On aperçoit sur notre photographie, au delà des falaises, la plaine à perte de vue menacée par la mer. Les trois maisons indiquées par la croix n'existent plus aujourd'hui ; lorsque fut

prise cette vue, une rue que bordaient ces maisons avait déjà disparu. Ce n'est plus maintenant à cet emplacement que la plage d'Onival.

Dans la période actuelle de chômage, la construction d'une digue solide pourrait procurer du travail à de nombreux ouvriers, et l'on pourrait attendre de ces travaux d'aussi heureux résultats qu'à Mers, où les flots qui menaçaient d'invalider la ligne de chemin de fer, sont désormais contenus.

Les communes intéressées n'ont pas de ressources suffisantes pour engager les dépenses nécessaires. Il importe pourtant qu'à l'occasion par exemple de la réalisation du plan d'équipement national, les mesures indispensables soient prises pour parer à l'éventualité d'une catastrophe.

6 BULLETIN MUNICIPAL 1972 : Janvier : Ault en péril (J. Dumas)

LE LITTORAL PICARD O U

AULT EN PERIL

---o---

Le 6ème Plan de l'Aménagement du Littoral Picard prévoit de grandioses projets indispensables à l'évolution de notre région. Des routes qui seront d'ailleurs beaucoup appréciées sont tracées un peu partout, les nationales sont élargies et des autoroutes créées. Des espaces verts, des terrains de sports, des parkings, des bois et des plans d'eau sont prévus. Les emplacements sont judicieux et bien étudiés.

Les urbanistes de talent qui ont élaboré ce projet nous prouvent que nous avons en France des hommes de valeur, capables de faire de notre pays ce qu'il devrait être en l'an 2000, et que d'immenses possibilités nous sont offertes.

Si les hommes de l'art, les techniciens et les ingénieurs sont prêts à créer la France de demain, les hommes politiques le sont peut être un peu moins.

Le 6ème Plan est très bien et ses projets sont réjouissants, mais son application n'est certainement pas pour demain. De grandes difficultés seront rencontrées.

Les lenteurs administratives qui entravent toutes les réalisations projetées ne seront pas le plus important des obstacles.

Des centaines de millions seront nécessaires pour faire aboutir ce plan. Qui devra payer ? Probablement, les Communes avec leur maigre budget. Dans ces conditions, nous ne verrons jamais l'échéance de ce plan.

J'ai de bonnes raisons pour dire que l'Etat ne paiera pas, puisqu'il se refuse de financer des travaux d'importance primordiale.

Chaque année, des milliards sont gâchés, des sommes considérables sont dépensées pour la force de frappe et on refuse les quelques millions nécessaires pour des travaux indispensables, même quand ceux-ci deviennent urgents et que leur réalisation devrait se qualifier d'oeuvre de sauvetage pour agglomération en péril.

Quand je dis "agglomération en péril", c'est à AULT que je pense et le mot n'est pas trop fort.

Pour que notre Bourg soit protégé convenablement contre la mer, c'est plus de 500 millions d'anciens francs qu'il nous faut, financés à 100 % par l'Etat. La somme est d'importance, mais dans un Budget d'Etat, c'est peu.

On nous propose 50 millions d'anciens francs, dont 25 % à la charge de la Commune. Cela n'est plus possible pour nous, trop de prêts ont été contractés par la Commune. De plus, ces travaux, vu leur peu d'importance, ne seront que provisoires.

Pour prendre conscience de l'urgence et de l'importance de ces travaux, il est indispensable de retourner quelques années en arrière.

Je vais aborder, maintenant, un problème qui n'a rien à voir avec le 6ème Plan, mais qui le rejoint du fait qu'ils sont, tous les deux, tenus par l'argent.

Il est indispensable de faire un peu l'historique d' AULT pour démontrer à quel point notre Commune a toujours été délaissée, malgré les grands problèmes qui la touchent.

En 1750, le Bourg d' AULT était encore composé de 2 villages: Le village au bord de la mer et le village du haut de la côte. Aujourd'hui, il ne reste rien du premier et le second se trouve déjà bien attaqué par la mer.

En 1700, une crique de bateaux de pêche, comportant une estacade pleine et pouvant abriter une vingtaine de bateaux a été construite.

En 1800, un groupe de pêcheurs construisirent, au bord de la mer, une vingtaine de maisons, cet emplacement s'appelait Le Perroir d' AULT.

A cette époque, la mer commença ses ravages. Les pêcheurs, avec des moyens médiévaux tentèrent de lutter contre les tempêtes. Petit à petit, les éléments déchaînés triomphèrent des ouvrages des hommes. Vers 1850, les pêcheurs abandonnent le Perroir d' AULT et l'estacade formant la jetée du petit port est détruite.

Vers 1892, à l'arrière du Perroir où vécurent des pêcheurs jusqu'en 1850, cinq villas ont été construites ("La Sirène", les "Pachas", "L'Alcyon" "Bambino" et "les Crevettes"). Aujourd'hui, ces villas n'existent plus, elles ont été détruites par la mer en 1924 et 25. Le rivage, depuis cet endroit, a encore reculé de 50 mètres.

En 1824, une digue longue de 240 mètres, dénommée "digue Mary" construite en moëllons de craie, disparut définitivement vers 1936.

Déjà, des travaux urgents et importants s'imposaient.

Un rapport établi en 1878 indiquait que, depuis 1835, soit en 43 ans, la falaise d' AULT avait reculé de 30 mètres.

Au Perroir d' AULT, de 1750 à 1942, le recul de la falaise a été d'environ 80 mètres (0,40 par an). A cet endroit même le recul a été de 1912 à 1942 de 30 mètres, soit un mètre de moyenne par an.

Depuis, combien de mètres, encore, ont - ils disparu ?

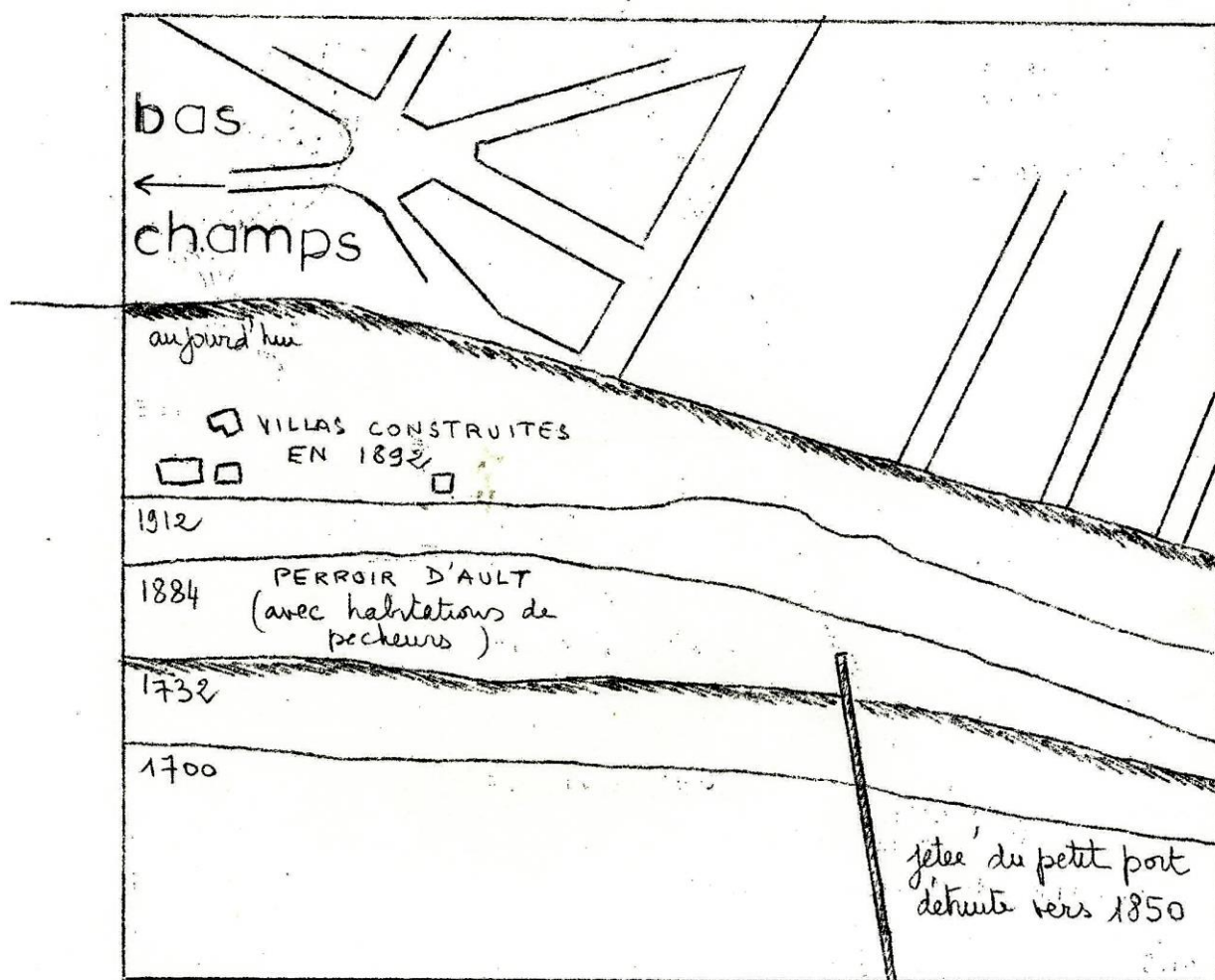


Fig. 1 - état de la côte de 1700 à nos jours -

Le chemin des douaniers, dont beaucoup d'Aultois se souviennent encore, a complètement disparu.

Actuellement, le recul s'effectue à une vitesse encore jamais atteinte.

Si des mesures urgentes ne sont pas entreprises rapidement par l'Etat, des maisons et des routes vont encore disparaître. Le Boulevard de la Mer est déjà bien entamé et dans quelques années, il aura disparu.

Paradoxalement, ce recul impressionnant ne se produit qu'à AULT, c'est notre position géographique qui nous vaut cette malédiction.

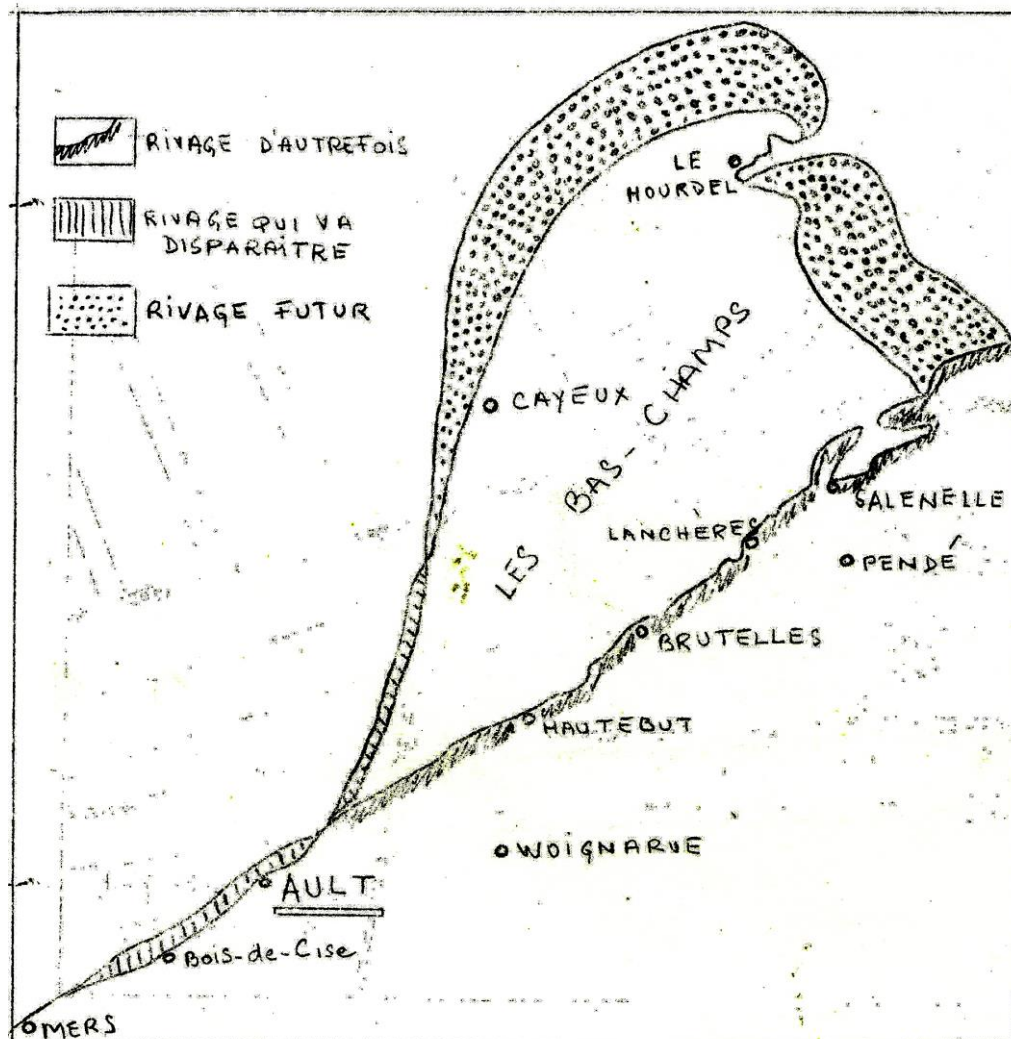


Fig. 2 - Mouvement de la côte -

Notre côte formant un angle de 155° permet aux éléments déchaînés de la détruire.

L'amplitude des marées qui est très forte (MERS : II.30 CAYEUX : II.40, AULT : II.65) favorise cette destruction.

Autrefois, HAUTBUT, BRUTELLES, LANCHERES, SALLENELLES étaient baignées par la mer. Aujourd'hui, ces villes se trouvent de 2 à 5 kilomètres de la côte. Ceci pour dire, qu'au Nord du Hâble d' AULT, la mer recule, que le rivage de CAYEUX avance de plus en plus et qu'à MERS, il ne bouge pas.

Si le Gouvernement décidait de faire des travaux adéquats et corrects, il serait possible de stabiliser la côte afin de ne plus voir les rivages avancer à CAYEUX, et reculer à AULT.

Aujourd'hui, avec les moyens modernes de construction, toutes les réalisations sont possibles.

Si nous reculons toujours devant la mer, par manque de protection, que les travaux indispensables ne soient pas envisagés, pour connaître les responsables, il nous faut bien regarder vers l'Elysée.

La seule intervention remonte à plus de 120 ans : en 1846, à la Chambre de Paris, VICTOR HUGO intervenait pour défendre la cause du Bourg d' AULT; il s'exprimait en ces termes : "Il y a un siècle, le Bourg d' AULT avait deux villages, le village du bord de la mer et le village du haut de la côte. Il y avait une église, l'église d'en bas qu'on voyait encore il y a trente ans, seule et debout au milieu des flots comme un navire échoué; un jour la tempête a soufflé, un coup de mer est venu, l'église a sombré."

Dans 120 ans peut être, un autre discours sera dit à la Chambre, il sera aussi question d'une église, mais ce ne sera plus la même, ce sera l'église d'en haut.

Pendant ce temps, nos Députés, animés par d'autres soucis politiques, ne s'inquiètent pas et laissent agir le temps.

Si par hasard, les Députés venaient à faire quelque chose, je suis persuadé qu'il y aura longtemps que le Boulevard de la Mer aura disparu, et les falaises commenceront à longer la Rue de St-Valéry.

Jacques DUMAS.

7 BULLETIN MUNICIPAL 1972 : Avril : Un projet Audacieux mais Indispensable

UN PROJET AUDACIEUX MAIS INDISPENSABLE

Dans le bulletin de janvier, j'ai abordé le grave problème du recul de notre rivage.

L'enjeu est de telle importance qu'il me faut encore l'aborder et aussi vous informer de notre projet de protection de la falaise entre les quartiers d' Ault et d'Onival. Il est indispensable de revoir rapidement ce que la mer a gagné en quelques dizaines d'années. Des mesures prises par un subdivisionnaire des Ponts & Chaussées en 1912 et par moi même en 1972, celles de 1825 ont été reprises dans les Archives de 1912, prouvent qu'il est urgent de s'inquiéter de ce grave problème et d'alarmer les Pouvoirs Publics.

	<u>1825</u>	<u>1912</u>	<u>1972</u>
-du coin de la Rue de la			
Corderie :	52,50	24,50	16,00
-Rue Ste Cécile :	42,00	18,00	12,00
-Rue de la Pêche :	55,00	39,00	29,00
-de la Ruelle qui suit : ..	98,00	62,00	27,00

Ce qui représente, de 1825 à 1912, une moyenne annuelle de 29 cm de recul, et de 1912 à 1972, 25 cm, un mètre tous les quatre ans.

De 1936 à 1938, toute une série d'épis furent construits entre les deux plages pour protéger la falaise. Si de 1825 à 1912, le recul a été de 29 cm par an, et de 1912 à 1972 de 25 cm, la différence n'est que de 4 cm. Cela veut dire que les épis n'empêchent pas la falaise de tomber. S'il faut dépenser des dizaines de millions pour gagner 4 cm par an, nous ne sommes pas d'accord.

Par contre, dépenser des centaines de millions pour une protection efficace et durable, nous disons : bravo !

Actuellement, d'après les chutes que j'ai enregistrées depuis un an, le recul doit être de plus de 30 cm par an, ceci, du fait qu'il n'y a plus d'épis; dans 30 ans, au niveau de la Rue de la Pêche et de la Ruelle qui suit, la falaise bordera la Rue de St-Valéry.

En dépensant 150 millions pour faire des épis, nous pouvons gagner 4 cm par an et recommencer dans 30 ans, ce qui serait à mon sens de l'ineptie.

Récemment, au Golf miniature, un bloc de falaise est tombé, je suis allé sur place évaluer l'importance de ce morceau : environ 600 m³.

Le garde-corps de la petite place au bas de la Rue de Paris est tombé il y a quelques jours.

- Page - 7 -

ALPM.

Demain, d'autres morceaux aussi importants vont tomber, peut être emporteront ils avec eux des habitations.

Nous sommes en droit de lancer un cri d'alarme. De réveiller les Pouvoirs Publics de leur léthargie et de dire aux responsables politiques d'agir très vite.

Des maisons habitées sont en bordure de falaise. L'une d'elles se trouve à un mètre du bord, il suffirait qu'un quart de ce qui vient de tomber au golf se décroche pour que cette maison se retrouve 15 mètres plus bas avec ses habitants.

Je l'ai déjà dit, mais je dois le redire, même si cela déplaît à certains de nos correspondants, l'Etat est responsable.

Seul l'Etat peut entreprendre une telle protection en édifiant des ouvrages de défense définitifs.

La côte forme une frontière naturelle qui doit être protégée au même titre que les autres. Pour une frontière à l'Est on n'admettrait pas de perdre un seul mètre. Il faut qu'il en soit de même pour les côtes.

L'Etat doit préserver son patrimoine partout avec le même dévouement.

La bataille est d'importance, mais facile à gagner. Nul besoin de sacrifice humain. Seulement un peu d'argent et la victoire sera acquise.

Nous, élus municipaux, nous avons conscience de la gravité du problème; c'est pourquoi, nous avons déposé un projet de protection très important. Le temps des épis entre les deux plages est révolu. L'histoire prouve qu'ils n'empêchent pas le recul de la falaise, et la situation actuelle montre que nous ne pouvons plus perdre un seul mètre.

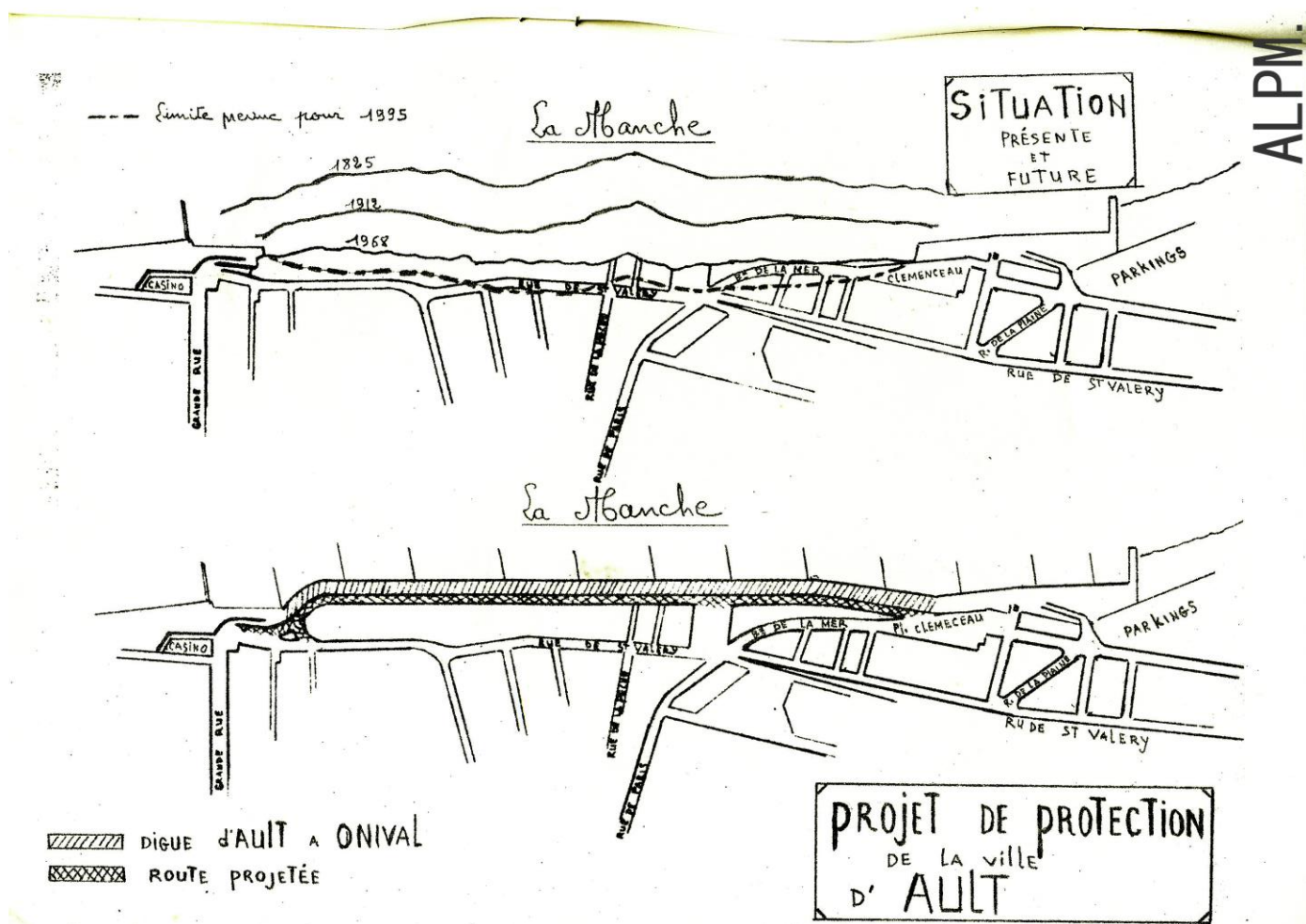
Nous ne devons plus protéger la falaise comme le faisaient nos grand-pères, mais réaliser des travaux de protection à la hauteur de notre époque.

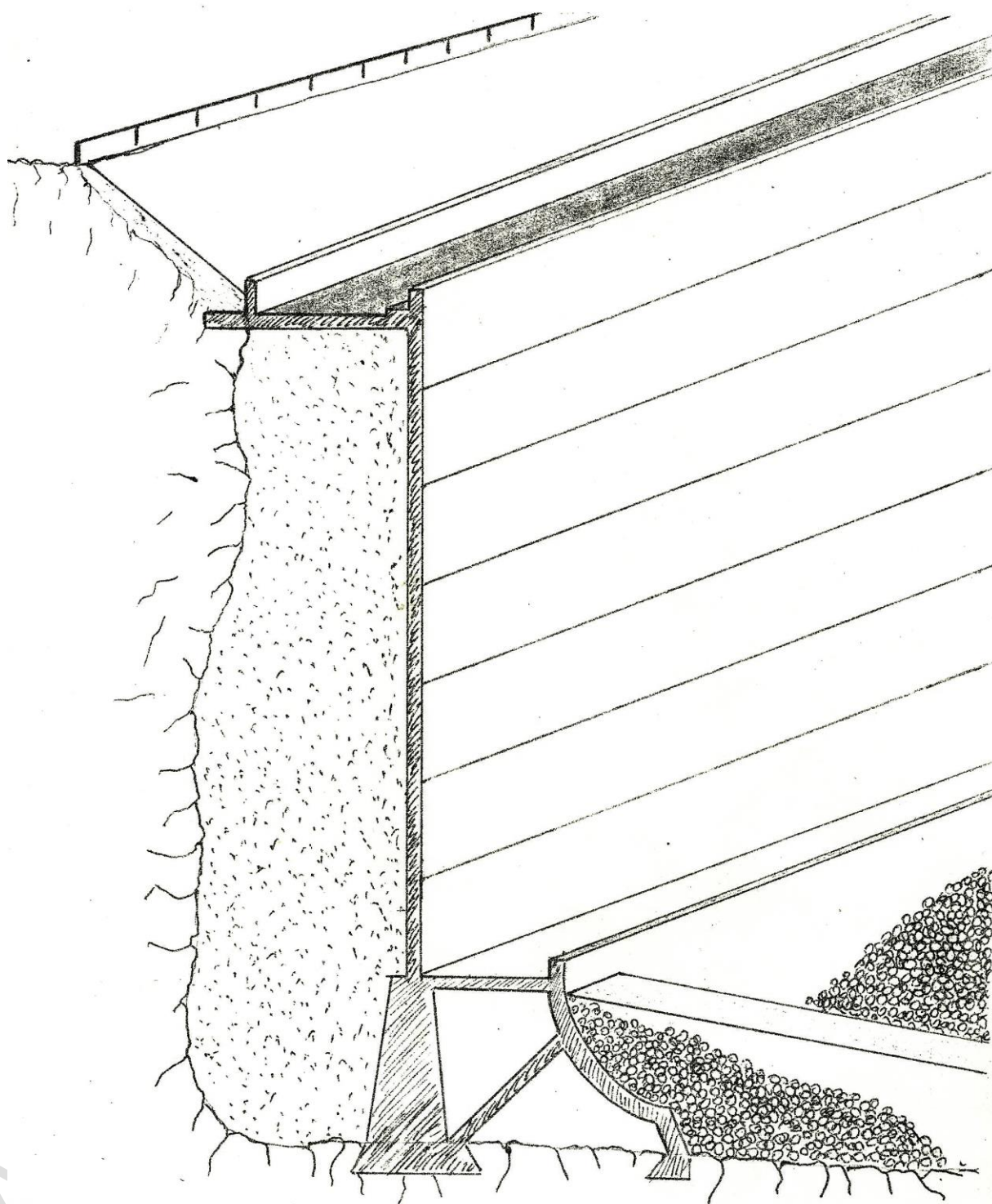
Le projet que nous avons déposé consiste à construire une digue parabolique entre les quartiers d'Ault et d'Onival. Ensuite, un mur de protection de la falaise, avec au sommet une route qui partirait de la Place Clémenceau pour aboutir au bas de la Grande Rue.

Cet ouvrage, d'après les ingénieurs des Ponts & Chaussées maritimes, pourrait être réalisé en terre armée, technique nouvelle très appréciée pour ce genre de travail, aussi résistante et moins chère que le béton.

Certains d'entre vous vont penser que ce projet est de l'utopie et qu'il ne se réalisera jamais; détrompez-vous, cet ouvrage verra le jour, ce sera peut être long mais il faut qu'il soit. Les Ingénieurs du service responsable le prennent au sérieux et des contacts ont déjà eu lieu; de nouveau, nous allons demander d'autres entretiens avec les autorités compétentes. Nous rencontrerons de grandes difficultés, mais nous réussirons.

7.1 Dessin projet de protection



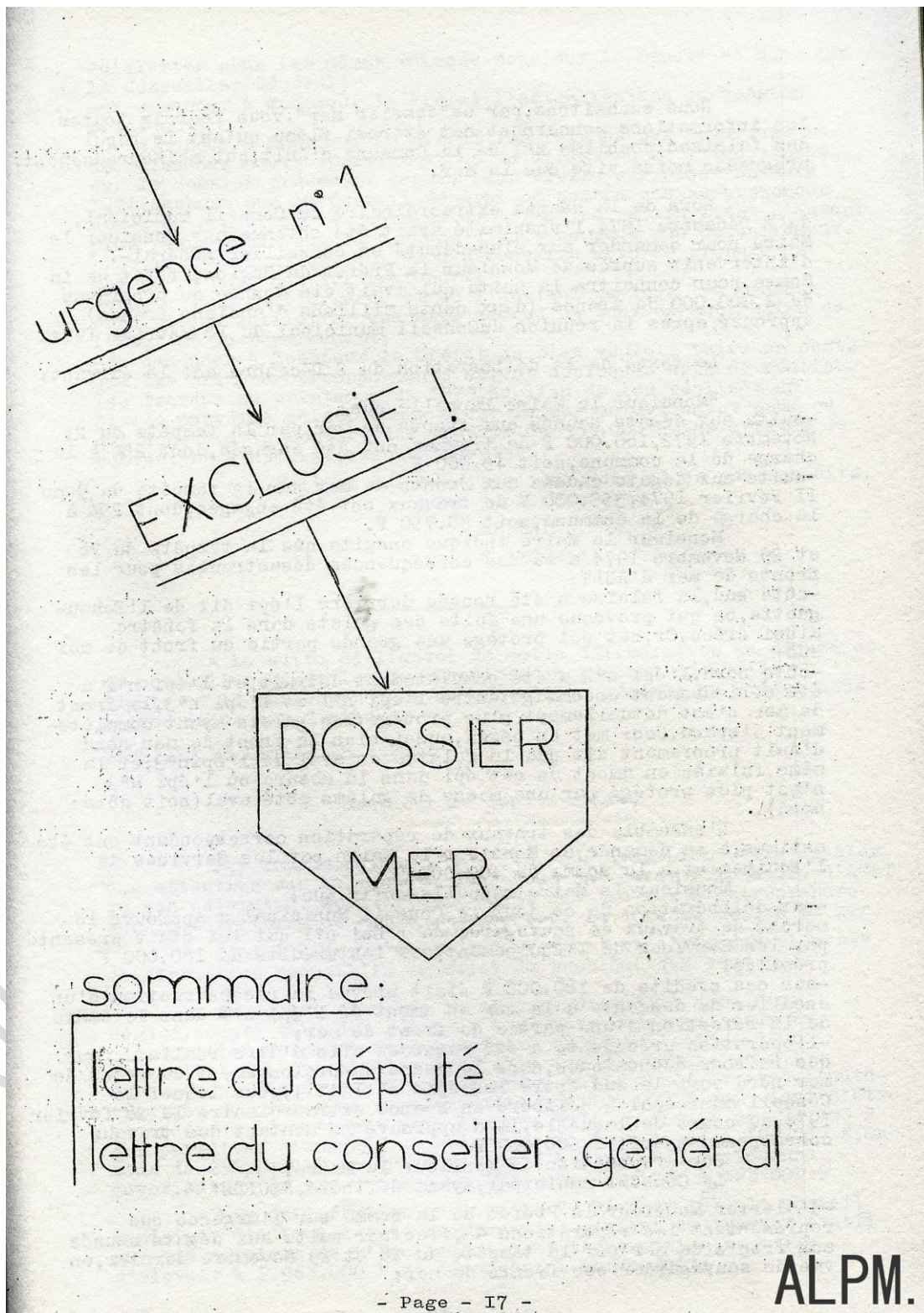


-  Terre armée
-  Béton
-  digue naturelle constituée de galets retenus par des épis

ALPM.

8 BULLETIN MUNICIPAL 1975 : Janvier :Urgence n°1 Dossier Mer (M. Togni)

8.1 Lettre du député et lettre du conseiller général



Nous souhaitons, par ce "dossier Mer", vous fournir toutes les informations concernant cet éternel fléau qu'est le recul des falaises; problème n°1 de la Commune d'Ault, qui, malheureusement, progresse moins vite que la mer.

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal, du 2 Décembre 1974, l'unanimité avait été obtenue par Monsieur le Maire pour demander aux élus-député et conseiller général-, d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Somme, pour connaître la suite qui avait été donnée au programme de 2.000.000 de francs (deux cents millions d'anciens francs) approuvé après la réunion du Conseil municipal du 18 Février 1974.

Le texte de la délibération du 2 Décembre est le suivant:

"Monsieur le Maire rappelle que:

-suite aux dégâts causés aux fronts de mer par la tempête du 21 Novembre 1972, 180.000 F de travaux ont été engagés, dont 25% à la charge de la commune, soit 45.000 F
-suite aux dégâts causés aux fronts de mer par la tempête du 9 au 11 Février 1974, 355.000 F de travaux ont été engagés, dont 25% à la charge de la commune, soit 88.750 F.

Monsieur le Maire indique ensuite que la tempête du 28 et 29 Novembre 1974 a eu des conséquences désastreuses pour les fronts de mer d'AULT:

-côté sud, la falaise a été rongée derrière l'épi dit de l'Echauguette, ce qui provoque une fuite des galets dans la fenêtre ainsi créée. Or, cet épi protège une grande partie du front de mer sud;

-côté nord, l'épi n°2 a été complètement détruit, et l'épi n°1 a été sérieusement endommagé: entre l'épi n°1 et l'épi n°3, le front de mer n'est actuellement plus protégé: les galets ayant complètement disparu. Ceci met en péril, aussi bien le front de mer nord d'Ault proprement dit que la falaise en aval de l'épin°3, et la même falaise en amont de cet épi dans la mesure où l'épi n°3 n'est plus protégé par une masse de galets côté aval (soit côté nord).

L'ensemble des travaux de réparation correspondant ont été estimés, à la demande de Monsieur le Maire, par les Services de l'Equipement, à la somme de 400.000 F.

Monsieur le Maire rappelle enfin que:

-par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux de sauvegarde de l'épi n°1 qui lui était présenté par les Services de l'Equipement, sur les crédits de 180.000 F précités;

-sur ces crédits de 180.000 F était prévue la reconstruction d'un escalier de descente à la mer en amont de l'épi n°1 dans le cadre de la réfection d'une partie du front de mer;

-l'opération précédente a été retardée afin d'être réalisée, pour des raisons économiques, dans le cadre du prolongement du front de mer nord vers le sud entre les épis n°1 et 4, pour lequel le Conseil municipal a délibéré en séance extraordinaire le 28 février 1974, au cours de laquelle, il a approuvé le montant des travaux correspondant soit 1.600.000 F.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, DECIDE:

-d'alerter Monsieur le Préfet de la Somme sur l'urgence que représentent les réparations à effectuer suite aux dégâts causés aux fronts de mer par la tempête du 28 et 29 Novembre dernier, en vue de sauvegarder ces fronts de mer;

ALPM.

-d'alerter pour les mêmes raisons Monsieur le Député et Monsieur le Conseiller Général;
 -de demander à Monsieur le Préfet l'actualisation du dossier précédent;
 -de demander à Monsieur le Préfet les raisons qui retardent la décision des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Equipement sur le dossier précédent depuis leur visite sur place en Mars 1974, sachant que le Conseil Général ne pourra pas se prononcer avant de connaître la décision de l'Etat, ce retard étant d'autant plus regrettable que la commune d'Ault ne peut pas actuellement prévoir l'emprunt qui lui sera nécessaire afin de prendre en charge la part qui lui reviendra;
 -compte tenu de l'urgence et de l'ampleur de tous les travaux précités, de solliciter une aide accrue en taux de subvention de l'Etat et du Département;
 -de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir faire en sorte que les crédits correspondants soient débloqués afin de réaliser les travaux au printemps de 1975, au lieu de les réaliser en pleine mauvaise saison comme c'est le cas actuellement pour ce qui concerne le montant des travaux de 355.000 F, les arrêtés de subvention étant intervenus très tard.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que sus-dits,
 pour copie conforme,

LE MAIRE,

C. TOGNI"

A la suite de l'envoi de cette délibération au député et au conseiller général, nous recevions la réponse du Préfet au député et la correspondance du conseiller général au Préfet; nous reproduisons ces 2 pièces:

A. Lettre du Préfet au député:

"Monsieur le député-maire,

Par communication n° 33.948, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la requête dont vous ont saisi M. le Maire d'AULT et son adjoint, M. Montaillé au sujet des travaux à entreprendre sur le territoire de cette commune pour la défense contre la mer.

J'ai l'honneur de vous faire part ci-après des éléments d'information recueillis au sujet du problème que vous avez évoqué.

En ce qui concerne la commune d'Ault, il a pu être dégagé, compte tenu des réserves à prévoir, notamment pour la construction d'épis à Mers-les-Bains et pour l'octroi d'une subvention à l'Association syndicale des Bas champs pour le financement des études à entreprendre cette année et avec l'autorisation de programme supplémentaire de 100.000 F qui vient d'être accordée au département pour l'année 1974, un crédit de 274.750 F qui permettra d'engager un programme de travaux de 1.100.000 F, au taux de 25%, lequel pourra être porté à 1.600.000 F avec une autorisation de programme pour 1974, même limitée à 125.000 F.

Par délibération en date du 28 Février 1974, le conseil municipal d'Ault a adopté un programme général de travaux, établi par les services de l'Equipement, dont l'estimation sommaire s'élevait à 1.965.000 F se décomposant comme suit:

- Page - 15 -

ALPM.

-Front de mer côté Onival (entre les épis I et 3).....	I.000.000 F
-Protection des lieux habités entre les épis n°3 et 4.....	600.000 F
-Protection du front de mer d'Ault .Construction d'un épi à l'emplacement de l'épi n°15.....	250.000 F
.Percement dalle pour remplissage en galets.....	100.000 F
.Descente à la mer(dalle béton).....	5.000 F
.Epi Bois de Cise.....	10.000 F

1.965.000 F

Ces travaux ont été ensuite dissociés en deux parties.
I) A l'intérieur du programme général, des travaux comprenant les réparations les plus urgentes à effectuer et s'élevant à 355.000 F ont été subventionnés par l'Etat au taux de 25% (arrêté préfectoral du 28 Octobre 1974) et par le département au taux de 50% (arrêté préfectoral du 30 Octobre 1974°;

2) Pour le reste du programme soit 1.600.00 F (déduction faite de l'épi du Bois de Cise, un dossier a été transmis le 19 Avril 1974 au Ministère de l'Equipement pour obtenir son accord sur la comptabilité de l'opération avec les autres utilisations possibles du domaine public maritime, ainsi que le prévoit la circulaire ministérielle n°71-44 du 28 Avril 1971.

Il est à noter qu'après avoir envisagé, pour protéger les lieux habités d'Ault, une défense longitudinale en t. trapodes au pied de la falaise, finalement déconseillée, après expérimentation par le Laboratoire Central d'Hydraulique de France, les services de l'Equipement ont retenu un système de défense consistant en l'implantation d'une digue parabolique en béton armé, s'appuyant sur des épis transversaux déjà existants et facilitant la création de chambres qui, retenant le galet en transit, devraient permettre une meilleure protection.

Mais, comme on l'indique d'ailleurs le rapport du service technique, ces dispositions font l'objet de controverses sur le plan local, portant sur le coût élevé du système de défense et sur les conséquences qu'elles peuvent provoquer à l'aval, en amenuisant encore davantage la digue de galets protégeant la zone des Bas champs.

Le Conseil général avait également mis l'accent à ce sujet en signalant que les travaux de défense des lieux habités à Ault, et notamment ceux à entreprendre au point de jonction entre la falaise vive et la falaise morte à Onival, posaient des problèmes très particuliers et devaient faire l'objet, après étude, de décisions spécifiques soumises à l'appréciation de la Commission départementale du Conseil général.

Or, à ce jour, le Ministère de l'Equipement n'a pas encore donné suite à la transmission du 19 avril 1974.

L'hypothèse peut cependant être avancée qu'avant de répondre, la Direction des Ports Maritimes a attendu les conclusions du Groupe de travail constitué au sein du Conseil général des Ponts et Chaussées pour l'étude du problème de la tenue de la côte entre Le Havre et l'estuaire de la Somme, et en particulier, de la détermination de l'influence exacte sur l'érosion de certains rivages, des extractions de galets actuellement opérées.

Ces conclusions viennent de me parvenir. En ce qui concerne la situation à Ault-onival, le rapport précise (page 21) que s'il est possible que la pénurie de galets accentue l'attaque de la falaise à son pied, le recul de la falaise est dû essentiellement aux eaux d'infiltration et au gel.

Le Groupe de travail a également estimé que la construction envisagée d'un ouvrage de protection au pied de la falaise, sous la forme d'un perré longitudinal, constituerait, à elle seule, une mesure tout à fait insuffisante pour arrêter le recul de la falaise et empêcher la destruction de la route qui borde la falaise et de plusieurs maisons.

En outre, l'assainissement des terrains au dessus de la falaise, s'il est indispensable, est jugé également insuffisant, du fait que le haut de la falaise est maintenant juste à la limite de la route. Il faudrait alors exécuter un véritable soutènement de la falaise à l'aide d'un mur.

Tout laisse présentement penser que le Ministère de l'Équipement reprendra à son compte ces observations, de sorte qu'un choix délicat restera à faire pour définir les travaux qu'il est préférable d'entreprendre.

Il ne suffit pas en effet que les travaux retenus assurent convenablement la protection des lieux habités d'Ault. Encore faut-il qu'ils ne portent pas préjudice à la tenue de la digue des Bas charps et ne viennent pas contrarier les travaux de défense prévus à cet endroit.

J'ai été enfin qu'à la date du 18 Décembre, M. le Sous-Préfet d'Abbeville a tenu une réunion avec M. le Maire d'Ault et M. BAUDIN, ingénieur des Services maritimes pour examiner les problèmes de défense des lieux habités d'Ault.

J'espère que ces éléments d'information vous apporteront les précisions que vous souhaitiez obtenir au sujet de cette affaire. Veuillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Maurice PARAF."

— 0 —

B. Lettre du conseiller général au Maire d'Ault:

"Monsieur le Maire,

Suite à la délibération de votre Conseil Municipal du 2 Décembre dernier, je suis en mesure de vous donner les renseignements suivants:

J'ai eu l'honneur de rapporter le dossier concernant la subvention pour les travaux à exécuter à la hauteur du casino. La subvention de 50%, soit 177.500 F vous est accordée. Somme à laquelle s'ajoute 45.000 F, à titre de crédits restant à payer à votre commune, sur des engagements antérieurs, soit au total, une subvention de 222.500 F.

En ce qui concerne l'autre projet de 1.600.000 F, réévalué à 1.900.000 F maintenant, l'agrément définitif est soumis à l'étude des Inspecteurs Généraux de l'Équipement (Ministère). Dès qu'ils auront formulé leur avis sur cette question (efficacité des travaux envisagés), les crédits pourront vous être accordés.

Après renseignements pris, la subvention qui vous sera accordée est en réserve et pourra vous être versée dès cette décision.

- Page - 21 -

ALPM.

Espérant que ces renseignements vous seront utiles,
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments
distingués.

LE CONSEILLER GENERAL"

- o -

Le lundi 3 Février 1975, a eu lieu
l'adjudication pour les travaux de défense contre la mer, et
concernant particulièrement les épis 1, 2 et 3 puis l'épi 15 et
la refection du front de mer au droit du casino.

Ces travaux ont été confiés à l'Entreprise
"Le TARSTINKAL" qui a été la moins disante.

Le conseil municipal se réunissait le
10 Février dernier et prenait la délibération suivante:

"Monsieur le Maire rappelle que:

-par délibération en date du 7 Mai 1974, le Conseil municipal a
approuvé et retenu une tranche de travaux à réaliser en 1974 pour
un montant de travaux subventionnables de 355.000 F, les travaux
correspondants étant constitués par la reconstruction de l'épi
n°15, la réalisation du pied de la descente à la mer d'AULT, la
réparation du bardage du front de mer au droit du casino et la
réfection du dallage arrière à découvrir avant de reconstituer le
remblai sous-jacent;

-par la même délibération, le Conseil avait approuvé un dossier
d'offres ouvert présenté par les Services de l'Equipement pour la
reconstruction de l'épi n°15;

-par délibération du 8 janvier 1975, le Conseil a approuvé le
dossier de travaux préparé par les Services de l'Equipement pour la
reconstruction des épis n°s 1 et 2 et le prolongement à l'initial
de l'épi n°3 et avait également approuvé le montant des travaux
estimé à 505.000 F.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil municipal,
-considérant que malgré l'urgence des réparations à effectuer la
réfection du dallage arrière au front de mer sud et les travaux de
reconstruction des épis n°s 1, 2 et 3 au front de mer Nord ont
donné lieu à concurrence auprès des entreprises qui avaient soumis
pour l'appel d'offres lancé pour la reconstruction de
l'épi n°15;

-considérant les procès-verbaux de séances de la Commission d'appel
d'appel d'offres des 23 janvier et 3 février 1975:

DECIDE:

-en application de l'article 300 du Code des Marchés Publics
d'approuver les décisions de la Commission d'appel d'offres et de
déclarer attributaire:

=la Société LE TARSTINKAL pour la reconstruction de
l'épi n°15 avec un montant de 148.949,80 F TTC;

=la Société LE TARSTINKAL pour la réfection du front
de mer Sud au droit du Casino, avec un montant de 9.840,18 F TTC;

=la Société LE TARSTINKAL pour les travaux d'urgence
concernant les épis n°s 1, 2 et 3, avec un montant de 341.862,02 F TTC

-de demander à Monsieur le Sous-Préfet d'ABBEVILLE de bien
vouloir approuver les marchés correspondants.

Approuvé par le Sous-Préfet
le 14 Février 1975
M. BACHELIER

pour copie conforme,
Le Maire,
Claude TOGNI

9 BULLETIN MUNICIPAL 1977 : Janvier : Bilan – extrait § sur la mer (M. Togni)

Sans sous-estimer le travail accompli dans ce domaine par l'équipe municipale que nous avons remplacée, on peut dire que, bien que né avant notre arrivée à la Mairie, le lotissement est notre oeuvre : nous avons réussi, avec beaucoup de temps répétons le, à réaliser ce que d'aucuns n'attendaient plus; le prix d'achat des terrains viabilisés (tout à l'égout plus éclairage public) est encore l'un des moins chers de la région si ce n'est le moins cher. Il est possible, de plus, de le payer en trois ans et de recevoir une prime pour les familles les plus modestes.

Ce lotissement est une réussite, il est d'ailleurs complet.

Une cabine téléphonique publique sera implantée à droite de l'entrée du lotissement.

Les travaux à la mer font, de loin, le domaine le plus grave, le plus ruineux, le plus décevant, le plus provisoire.

La ville d'Ault a financé jusqu'à fin 1976, 100 millions anciens de travaux effectifs !

Avec ces 100 millions, voyez-vous ce qui a changé ? A peine. Il a été possible de réparer mais pas ou peu d'améliorer.

Nous avons eu jusqu'à deux tempêtes de retard; nous n'en avons plus qu'une, c'est encore trop.

A quoi attribuer ce retard ? aux élus ? Peut être, mais certainement aussi à ce gigantesque monstre à têtes multiples, paralysé par sa graisse rond-de-cuir qu'est l'Administration. Trop de dossiers, trop d'études, trop de signatures, trop de chefs de service, trop de sous-chefs de service (aussi capables soient-ils), trop de réunions, trop de théories, trop de science, trop de prétentions. Trop peu de contacts, trop peu de compréhension, trop peu de confiance, trop peu de bon sens, trop peu de zèle, trop peu de Responsables responsables, trop peu d'ardeur, pour aboutir à trop peu d'efficacité ou à un grave échec (voir le premier épi de Woignarue, couché depuis une tempête exceptionnelle... qui se renouvelle chaque année! voir l'épi en béton - clou de la technique- de la plage d'Onival abattu à peine terminé en janvier 1976). En somme, trop de robot, trop peu d'Homme.

Malheureusement, ces dépenses exorbitantes pour tous, continueront à grever le budget communal, le budget départemental et le budget de l'Etat; il n'y a rien qui puisse nous faire dire que les méthodes d'hier et d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain.

Attendons nous à payer, payer, payer, tant qu'une action d'envergure ne sera pas admise par la H.A.P. (Haute Administration Parisienne): des milliards s'il le faut, vite dépensés dans une protection globale du littoral habité. Des milliards de l'Etat, bien sûr. Mais notre vœu est lancé dans le désert de ceux qui ne croient qu'en leur vieille cervelle et leur bonne petite routine.

10 1980 : Janvier : La falaise (A. Couillet)

10.1 Introduction

LA FALAISE ! ...

Depuis un an, on parle beaucoup de Notre FALAISE, et on n'a pas fini d'en parler.

La presse y a fait écho et même les chaînes de la Télévision nationale.

De quoi s'agit-il ?

A la suite des rigueurs de l'hiver dernier, des éboulements très importants se sont produits avec le dégel. Depuis, la situation n'a cessé de se dégrader et 18 maisons de la Rue de St-Valéry menacent de partir à la mer.

Ainsi sont les faits !... La mer, depuis des décennies gagne inexorablement sur la terre. Mais à cet endroit, la falaise étant plus fragile qu'ailleurs, donc plus vulnérable, se désagrège plus facilement. La situation est très critique et si rien n'est entrepris rapidement, tout ce quartier, Rue de St-Valéry comprise, sera irrémédiablement condamné.

AULT sera-t-il COUPE D'ONIVAL ? Impensable, dit-on, et pourtant !..

Certains l'ont imaginé, conçu, accepté afin de faire l'économie de quelques millions de francs, alors que l'on parle de réhabilitation des rivages, de modernisation du littoral. Comment consentir des sommes importantes à cela et en même temps laisser mutiler notre Cité, faute de crédits.

Pourtant, les services compétents, des Conseillers généraux alertés par nos soins dès février de l'année dernière, sont venus sur place étudier, voir la question de près. Monsieur le Sous-Préfet d'Abbeville les accompagnait.

Alors, il fut question d'un mur de protection à l'image de celui d'Onival, et pendant 11 mois, on fit silence... pour enfin confier, en Décembre, l'étude à un géologue, décision prise à la majorité, contre l'avis de la commission compétente du Conseil Général.

On lira, par ailleurs, ses conclusions reproduites presque intégralement. Il ressort que la digue de protection avec reconstitution d'un talus, semble être la solution la meilleure, mais son prix semble effrayer la décision.

Nous savons que 500 mètres de digue suffiraient pour l'instant et cela coûterait, avec l'apport de galets et de craie, 10 000 F le mètre, soit 5 millions environ.

La digue pourrait être constituée par des enrochements pesant plusieurs tonnes, donc facile à réaliser.

Bien entendu, la réfection des épis s'impose. Il s'agit d'assurer un rideau protecteur de galets devant la digue.

QUE VA T-IL ADVENIR ?

Pour l'instant, les services de l'Equipement, au plus haut niveau, vont faire une nouvelle étude.

Il s'agit pour eux de savoir quelles seront les réactions de la mer face à un mur de protection et les conséquences sur le littoral.

A mon avis, il s'agit surtout de gagner du temps... le comportement de la mer sera le même qu'au moment où la falaise était plus avancée. Et cela, chacun le sait.

Le Conseil Général a donc décidé :

1- que l'étude des services de l'Equipement soit terminée pour début Mai.

2- qu'à sa réunion de Mai, l'Assemblée départementale choisisse un procédé, une technique et prévoit le financement des travaux au budget supplémentaire.

TELS SONT LES FAITS !!! TELLES SONT LES DECISIONS !..

VOTRE MUNICIPALITE est prête à prendre toutes ses responsabilités pour SAUVER notre VILLE, lui garantir son avenir touristique, la préserver des malaises de la mer.

AULTOISES, AULTOIS, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES ET C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL NOUS FAUT AGIR.

Michel COUILLET

10.2 Rapport de la 3^{ème} comission du conseil général 4 Février 1980

Voici le rapport de la 3^{ème} Commission qui a été accepté
par le Conseil Général dans sa réunion du 4 Février 1980

--*-*

RESOLUTION VOTEE LORS DE LA SESSION

Lors de la Décision modificative n° 1, nous avons voté
un crédit de I 500 000 F destiné à financer la protection de la
falaise d' AULT.

Avant d'engager des travaux, le 3 décembre dernier, nous
avons décidé de confier à un géologue-expert une étude relative
à la protection de la falaise.

Cette étude a été réalisée par M.le Professeur MENNESSIER.

Après avoir entendu les explications très détaillées de
ce dernier, il ne nous est pas possible de faire dès maintenant
un choix définitif sur ce projet.

En conclusion, compte tenu de l'urgence du problème,
votre 3^{ème} Commission vous propose :

- 1)- de procéder, dans un premier temps et dès maintenant,
aux essais d'injection de ciment par forage et ceci à titre expé-
rimental avec des crédits très limités.
- 2)- une étude complémentaire confiée à la Direction départe-
mentale de l'Equipement, de manière à analyser les conséquences
sur le plan de l'équilibre de la côte dues à l'édification d'un
ouvrage de protection du pied de la falaise, s'il s'avère nécessaire.
- 3)- une étude topographique des lieux.
- 4)- Ces études devront être terminées pour la D.M.I., au
cours de laquelle une décision sera prise concernant la technique
définitive et son financement.
- 5)- de remettre en état les épis existants (coût 35 000 F)
et visite sur place du Conseil Général.

--*-*

10.3 Etude géologique des falaises d'Ault

ETUDE GEOLOGIQUE DES FALAISES D'AULT

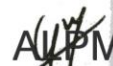
Résumé du Rapport par le Professeur Guy MENNESSIER

I. REcul DES FALAISES D'AULT.

Les agents suivants sont responsables du recul par émiettement et écoulement des falaises d'Ault :

- fissuration de la roche suivant un système de fissures très inclinées d'origine tectonique.
- élargissement des fissures par infiltration d'eaux pluviales ou autres et par marinage au niveau de la nappe des eaux de la craie.
- éclatement de la roche en période de gel par des coins de glace provenant du gel des eaux infiltrés et des embruns.

La mer n'est pas responsable de l'érosion de la falaise. Elle se borne essentiellement à déblayer les éboulis. Une digue parabolique seule ou un mur de pied de falaise seul ne serviraient à rien.

ALPM

10.4 Différents types de solution

2

II. DIFFERENTS TYPES DE SOLUTION.

II.1. NE RIEN FAIRE (fig. 1 A).

Avantages :

Coût nul de travaux.

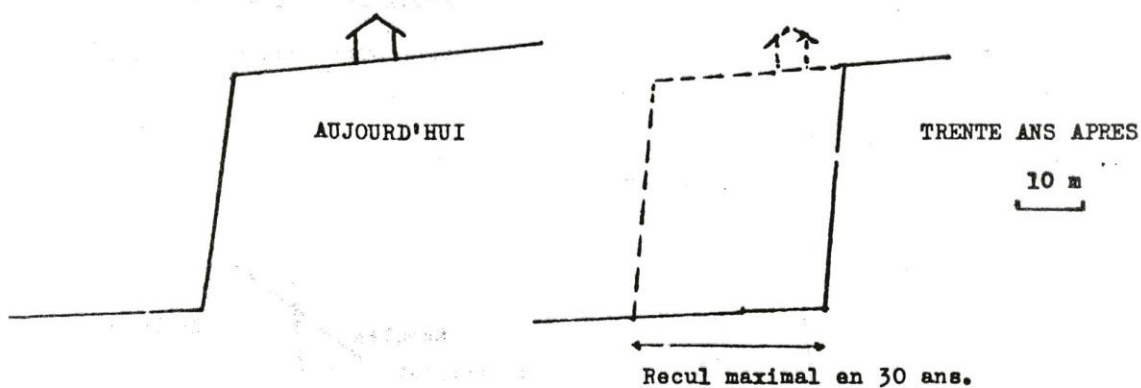
Inconvénients :

Erosion du littoral à une cadence moyenne de 0,5 m / an

Risque d'accidents mortels.

Expropriations successives.

Différents réseaux à refaire.



II.2. MURS DE SOUTÈNEMENT.

Avantages :

Soutien mécanique des falaises.

Mise hors gel.

Conservation de la topographie.

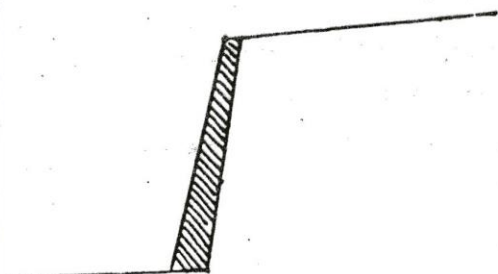
Inconvénients :

Solution difficile et très coûteuse au delà d'une hauteur de 10 m (20.000

m² de murs entre 15 et 38,5 m de haut

Enracinement du mur difficile à réaliser.

A NE PAS RETENIR.



10.5 Protection à distance des éboulis – Protection à distance d'éboulis

3

II.3. PROTECTION A DISTANCE DES EBOULIS entraînant la formation d'un talus naturel incliné à 40° protégé par une digue parabolique. (fig. 1 B).

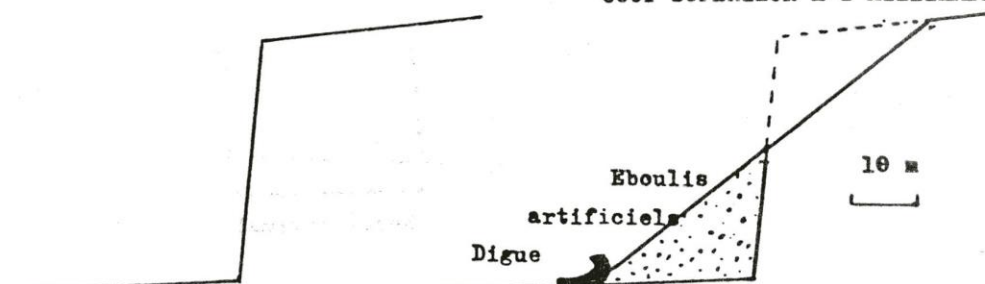
Avantages :

Au bout de x année . constitution d'un relief stable type falaise morte, les éboulis n'étant plus désagrégés par la mer.

Inconvénients :

Construction d'une digue parabolique de protection sur 800 m située en moyenne à une distance du pied de falaise égale à la 1/2 hauteur de celle-ci. Recul irrégulier de la crête. Recul de la crête de 0 à 25 m. Expropriation sur 50 maisons et 20.000 m².

COUT SUPERIEUR A 2 MILLIARDS A.F.



II.4. PROTECTION A DISTANCE D'EBOULIS ARTIFICIELS obtenus par arasement de la falaise dans le secteur de la rue de la montagne et étalés sur l'ensemble du front de falaises, protégés par une digue parabolique (fig.1 C)

Avantages :

Réalisation très rapide d'un talus stable incliné à 40°, type falaise morte, les éboulis n'étant pas désagrégés par la mer.

Pas de perte de terrain au Nord de la rue du moulin.

Inconvénients :

Construction d'une digue parabolique de 800 m. Terrassement de 120.000 m³ environ. Expropriation de 7500 m² et de 2 maisons. 250 m de rue à refaire.

COUT LEGEREMENT INFERIEUR A 2 MILLIARDS A.F.

10.6 Injections de ciment par forage – comparaison rapide des solutions

5

II.6. INJECTIONS DE CIMENT PAR FORAGES (fig. 1 D).

Avantages :

Imperméabilisation de la falaise.

Eboulements limités.

Inconvénients :

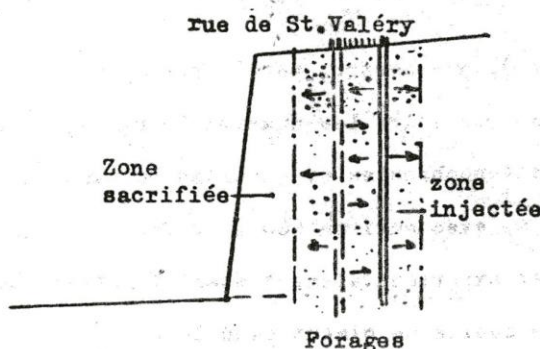
Résultats incertains dans la craie située en dessous du niveau d'altération.

Nécessité d'essais pour évaluer les quantités de ciment à injecter et la pression d'injection, afin de ne pas risquer de décollements de panneaux.

3200 mètres de forages environ.

NECESSITE D'ESSAIS.

N'est applicable que le long de la rue de St.Valéry entre les numéros 13 et 49 tous deux inclus.



III. COMPARAISON RAPIDE DES SOLUTIONS.

En ce qui concerne les coûts, il est bien évident que le temps imparti à la rédaction de ce rapport ne peut donner que des ordres de grandeur. Certaines techniques proposées nécessitent une évaluation très précise à la suite d'essais.

La solution 1 consiste à laisser aller à l'érosion et conduira inéluctablement à la dégradation progressive du littoral.

La solution 2 (murs) est techniquement très difficile et excessivement onéreuse (probablement 3 à 4 fois plus que les solutions 3 et 4). En outre, elle défigure le paysage.

Les solutions 3 et 4 paraissent techniquement fiables, mais leur prix de revient sera de l'ordre de 2 Milliards d'A.F. En outre, elles modifient le paysage, mais conservent totalement ou presque l'espace

ALPM

6

habitables. La construction de la digue et les terrassements ne sont pas simples, mais leur mode réalisation est bien connu.

La solution 5 (étanchéité) a les inconvénients d'être une innovation et de ne pouvoir s'appliquer qu'aux falaises de la rue de la Montagne, où la craie n'est pas très fissurée. Ailleurs, elle ne pourrait s'appliquer qu'à la moitié inférieure des falaises au Nord du n°49 de la rue de Saint-Valéry.

La solution 6 (injection), par contre, paraît bien pouvoir s'appliquer le long de la même rue entre les numéros 13 et 49, tous deux inclus, les fissures étant nombreuses et ouvertes du haut en bas. Employée sur un front de 140 m, avec environ 600 m de forages (leur nombre exact est à déterminer expérimentalement étant fonction des possibilités de diffusion des coulis de ciment dans la craie), cette méthode apporterait une bonne solution provisoire à la zone la plus menacée. Son coût (évaluation très approximative) serait de l'ordre de 200 millions d'A.F.

En conclusion, la solution définitive, mais très chère, est la solution 4 (arasement en talus des falaises de la rue de la Montagne, formation d'un talus de remblais sur le reste des falaises, digue de protection des éboulis, un petit remblai étant effectué au pied de la partie arasée). Pour limiter les frais, on pourrait s'arrêter à la solution 6 (injection de ciment par forages) sur un front de 140 m le long de la rue de Saint-Valéry, portant sur la partie la plus menacée. En tout état de cause, il faut réaliser l'étanchéité par voiles plastiques enterrés de tout ce qui se trouve à l'Ouest de la rue de Saint-Valéry après avoir rasé les constructions (dans le cas de la solution 3 ce problème ne se pose évidemment pas).

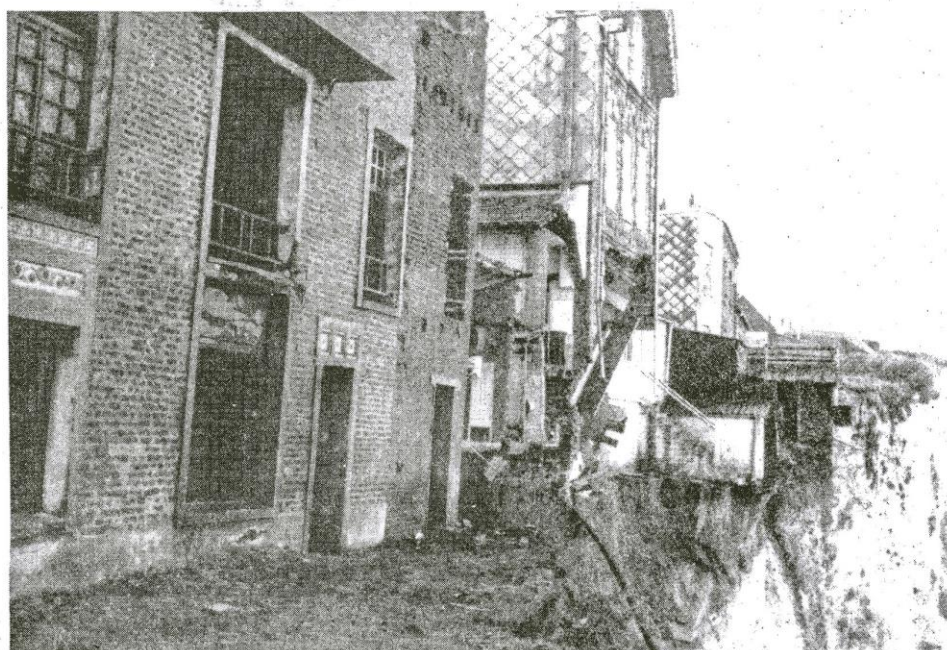
Amiens, le 30 janvier 1980.



- 10 -

ALPM

10.7 Photos des éboulements



ALPM

10.8 A propos de la falaise le conseil municipal prend position

A Propos de la Falaise

le Conseil Municipal prend position :

Dans la réunion du 26 février dernier, les Conseillers Municipaux, après avoir pris connaissance des conclusions du géologue et étudié les décisions du Conseil Général, décident :

1°: d'inviter Messieurs le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et les Membres du Bureau, le Président du Conseil Général et les Présidents des Commissions dont celle de la Commission départementale, à venir sur place, pour étudier l'état réel de la falaise et des travaux à faire; d'inviter, également, les chefs de services de l'Equipement concernés.

En effet, depuis février dernier, des changements sont intervenus au niveau des Commissions et certains Conseillers Généraux ignorent tout de la situation de notre cité.

2°: d'informer largement la population après cette réunion de travail.

3°: d'autre part, le Conseil Municipal réaffirme sa volonté de voir réaliser une digue de protection faite d'enrochements lourds avec possibilité de constituer un talus, pente à 50 %, en arrière de cette digue.

oooooooooooo

11 BULLETIN MUNICIPAL 1985 : Juillet : La falaise aura son balcon (M.Couillet)

11.1 Le balcon

LA FALAISE AURA SON BALCON

Les travaux en cours Rue de Saint-Valery, font de moins en moins mystère.
Dans l'état actuel de leur avancement, chacun déjà peut se rendre compte de ce que sera bientôt la casquette.

Du Blokhaus jusque la Ruelle de la Pêche, la Ville aura son balcon sur la mer, balcon qui sera d'ailleurs un élément de promenade fort apprécié des estivants et de la population.

Il en sera de même le long de la Rue de la Mer jusqu'à la Place Clémenceau à Onival.

Ces transformations, il faut le dire, vont totalement modifier l'aspect esthétique de notre ville et lui donner une façade originale sur la mer qu'on ne trouvera pas ailleurs.

Ces travaux vont aussi avoir pour vertu de protéger la falaise, de la conforter, afin de ne plus connaître, dans les temps à venir, les événements dévastateurs de ces dernières années.

Enfin pour parfaire, embellir tout ce quartier, Centre Ville, la Rue de Saint-Valery va être refaite complètement à neuf, les trottoirs seront rebordurés et réalisés en enrobé rouge.

La chaussée également sera faite en enrobé et côté mer, l'ensemble des plates-formes et trottoirs seront faits en briques de béton, genre auto-bloquant aux diverses couleurs, ce qui donnera une note très gaie à l'ensemble.

Imaginez encore, de grandes jardinières avec fleurs et arbustes, bancs et consoles d'éclairage moderne et vous aurez une vision exacte de ce que sera à la fin de cette année, ce coin charmant de notre cité.

Nous a-t-on dit.

A cela, ajoutons l'escalier qui donnera accès directement à la mer et la palissade de sécurité qui garnira la casquette, et votre information sera complète sur ces travaux en cours.

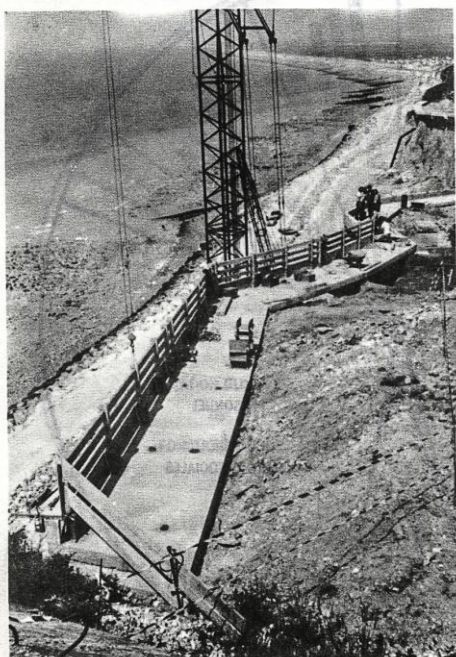
Mais à la vérité, nous devons préciser que nous pouvons réaliser tout cet aménagement touristique grâce à l'aide du Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Côte Picarde qui a su obtenir des financements du Département, de la Région et de l'Etat.

Certes la ville a sa large part de dépenses. Les ouvrages en béton et la réfection de la chaussée soit : 4 millions de Francs lourds sont à sa charge.

Les entreprises cesseront de travailler vers la mi-Juillet. Cette précision aidera les esprits chagrins à mieux supporter la gêne provisoire qu'imposent les travaux pendant la saison, mais que nous ne pouvons éviter.

Comme le précise le Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Côte Picarde, et je le cite :
"L'Aménagement en cours constituera une véritable reconquête de la façade littorale d'AULT mettant en valeur sa situation de "Ville Balcon" qui en fait toute l'originalité de la Côte Picarde et devrait lui permettre d'amorcer sa renaissance touristique et économique." N'est-ce pas l'essentiel ?

Cela en vaut la peine tout de même ? ? ?



Photos prises de la table d'orientation
située Rond-Point du Docteur Castri



Une portion du "Balcon" Rue de Saint-Valery

ALPM.

11.2 Bilan de la tempête du 22-23 novembre 1985

MAIS QU'AVONS NOUS ENCORE FAIT ?

Ceux qui vivent ici, répondront les plages ont été remises en leur état tant à AULT qu'à ONIVAL.
Nous faisons référence aux Aultois parce qu'ils savent, car ils ont vu, l'importance des dégâts constatés au lendemain de cette fameuse tempête qui, dans la nuit du 22 au 23 Novembre de l'année dernière a tout dévasté.

Ces dégâts ont été estimés à plus de cent millions de centimes dont 35 % au compte de la ville, le reste étant le montant des subventions.

De voir les installations à nouveau en état de fonctionner telles les douches, toilettes, etc... La plage en béton refaite à neuf avec amélioration des escaliers d'accès à la mer est simplement formidable.

A ONIVAL, nos employés communaux ont même amélioré l'accueil des douches et toilettes, par la construction d'un petit bâtiment tout pimpant neuf avec son carrelage et peintures claires et agréables.

Certes là aussi, il fallut attendre l'estimation des travaux par les services de l'Équipement, l'appel d'offres et les financements.

Les travaux sont maintenant terminés.

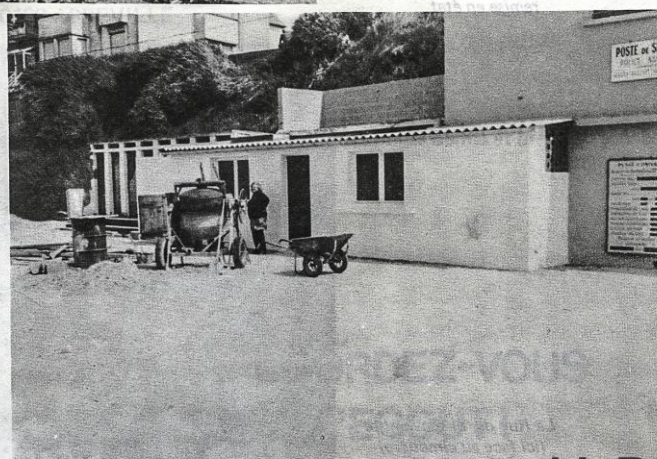
Certes avec une semaine de retard, mais l'important n'est ce pas de voir les cabines à nouveau installées, et la plage remise à neuf et accueillante.



La mer en colère



Les dégâts causés à l'Esplanade de la Plage d'Onival



Nouveau bloc sanitaire à Onival

ALPM.

12 Principaux points du recul du trait de côte aultois

Le plan de prévention des risques

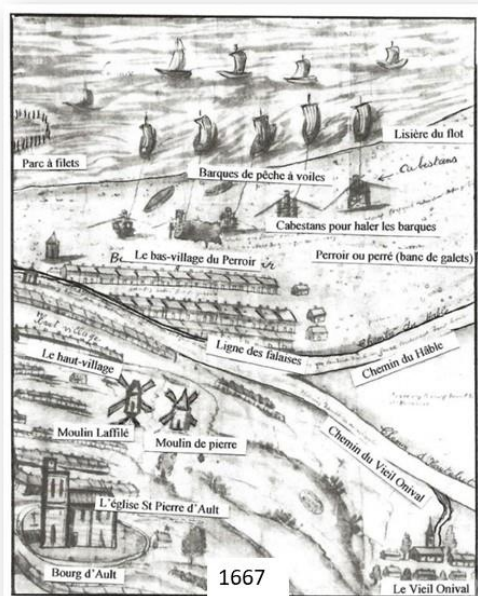


Voir en détail sur
présentation annexe

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES - COMMUNE D'AULT <u>Zonage réglementaire - Zone Ault, Casino amont</u>		TRANSITS DE COTE  2050  2100		ND_{an} Zone naturelle non constructible UC Zone pavillonnaire UA Zone urbaine (centre historique)		R Zone inconstructible RH Zone à constructibilité restreinte B Zone constructible sous conditions (sous réserve de périmètre de protection de l'ouvrage de protection)		
MNT : - (sécurité) 100 CARTE N°   1/10000 								

12.1 Le Perroir

Le Perroir



Le port du Perroir se trouvait en face de la partie sud de la plage actuelle d'Onival. Entre la rue de la descente à la mer et la rue terminus, face à l'avenue du Casino et à la rue de la brise.

Le Perroir était un 'port' pour des barques de pêches qui étaient halées sur la grève à l'aide de cabestans.

En 1579 une tempête mémorable le détruira quasi complètement,

Au XVIII il abritait des famille de pêcheurs et des charpentiers de construction navale

En 1793 il ne restait plus qu'une quinzaine de chaumières.

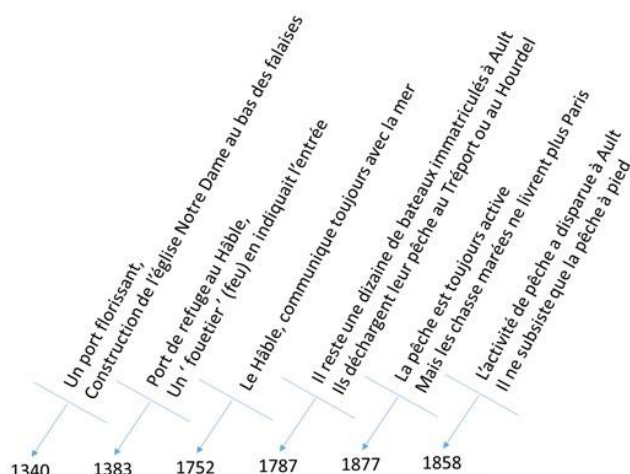
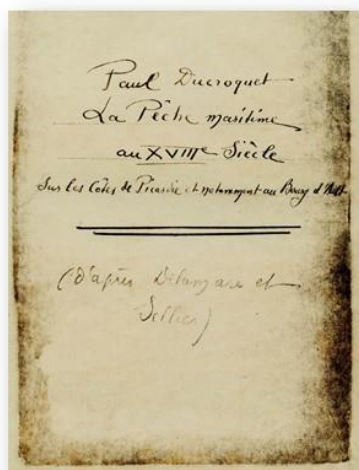
Une ultime tempête le détruira complètement, seul le clocher d'une église restera visible quelques années.

Le recul de la côte finira par le faire complètement disparaître.

ion

Le Perroir – Impact sur la pêche

Les activités de pêche sont identifiées depuis des documents datant de 1340. Le tableau ci-dessous donne un histogramme représentatif la pêche à Ault.



Tout le poisson que l'on pêche sur cette côte est très bon ; celui du Bourg Daulx est estimé le meilleur, et plus les pêcheurs

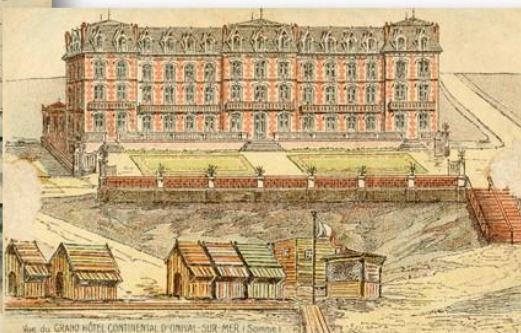
12.2 Hôtel Continental et hôtel de la plage

Hôtel Continental : Le grand disparu

1901



1901

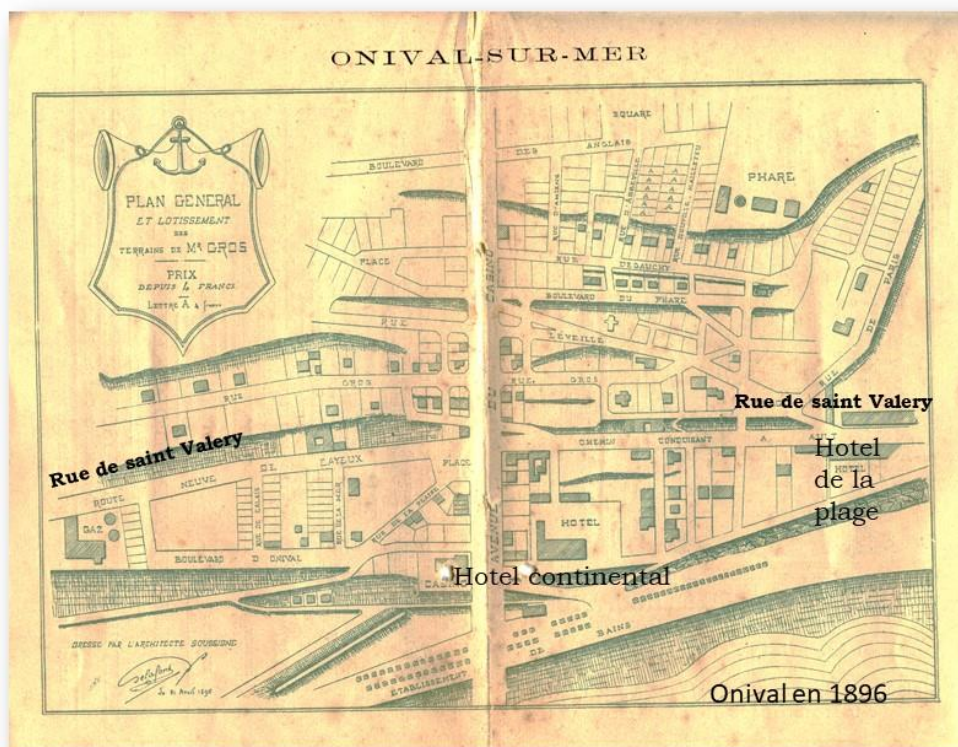


L'hôtel continental était le Grand Hôtel de luxe, la pièce maîtresse de la nouvelle station balnéaire d'Onival.

Il était situé à 30 mètres de la mer, toutes les chambres ont vue sur mer, et il est considéré comme le plus beau, le plus important, le mieux placé et le plus confortable de tous ceux des stations balnéaires de Dieppe à Boulogne.

Il fut détruit par une tempête en 1927

Hôtel Continental : Plan d'Onival en 1896



Hôtel de la plage



12.3 Villas sur la digue – Les 4 chalets

Villas sur la digue / Les 4 chalets

Architectes

Premier quart du 20^e siècle par Raoul Brandon (*architecte*) pour le Capricorne, le Sagittaire et les Gémeaux.

Le maître d'œuvre de l'Ecrevisse n'est pas identifié.

Bien que particulièrement isolées et soumises aux intempéries puisqu'implantées directement sur la digue de galets entre Onival et Cayeux, à l'extrémité de la station balnéaire d'Ault-Onival, elles seront détruites lors de la Seconde Guerre mondiale sur décision des troupes d'occupation allemande.

Les quatre chalets sont régulièrement confondus avec les cinq villas qui se trouvaient également sur le cordon de galet, plus en amont, à hauteur de l'actuel club nautique d'Onival.

Situation géographique



Les villas / Les 4 chalets



A propos des villas d' Onival sur la digue

On peut lire, dans un article de Bresle et Vimeu, en 1925 :

« Aujourd'hui, trois propriétaires de ces villas ont commencé la démolition de leurs immeubles. Les marées les ont attaquées avec une violence inouïe, depuis le mois d'octobre dernier (1924), et les ont gravement endommagées. Trois propriétés, d'une véritable importance, sont à peu près détruites.

Ce n'est pas sans tristesse que la population d'AULT voit l'océan poursuivre son œuvre d'anéantissement avec une telle opiniâtreté.

Pour faire face à cette situation nouvelle, il faut des moyens nouveaux : l'épi en clayonnages que l'Association des Bas-Champs avait commencé il y a 2 mois pour fixer le rivage depuis l'angle nord de « Bambino » jusqu'à l'angle nord de la « Sirène » est abandonné. La disparition prochaine des villas va modifier les effets de l'attaque de la mer sur la digue en galets. Les Bas-Champs, en conséquence, corrigent sur ce pont leur système de défense. L'Association va renforcer la digue en arrière des chalets.

La présence de ces derniers, formant en quelque sorte épi, déterminait une espèce de remous, qui affouillait les amas de galets. Construction d'épis, affouillement des galets, cheminement de ceux-ci vers le Nord, démolitions des maisons du Perroir tel est le résumé de l'histoire de coin de littoral, depuis des siècles.

Il est même étonnant de constater comment les mêmes événements se reproduisent pour les mêmes causes, engendrent les mêmes préoccupations et finalement déterminent les mêmes lamentations et récriminations quand une nouvelle catastrophe se produit.

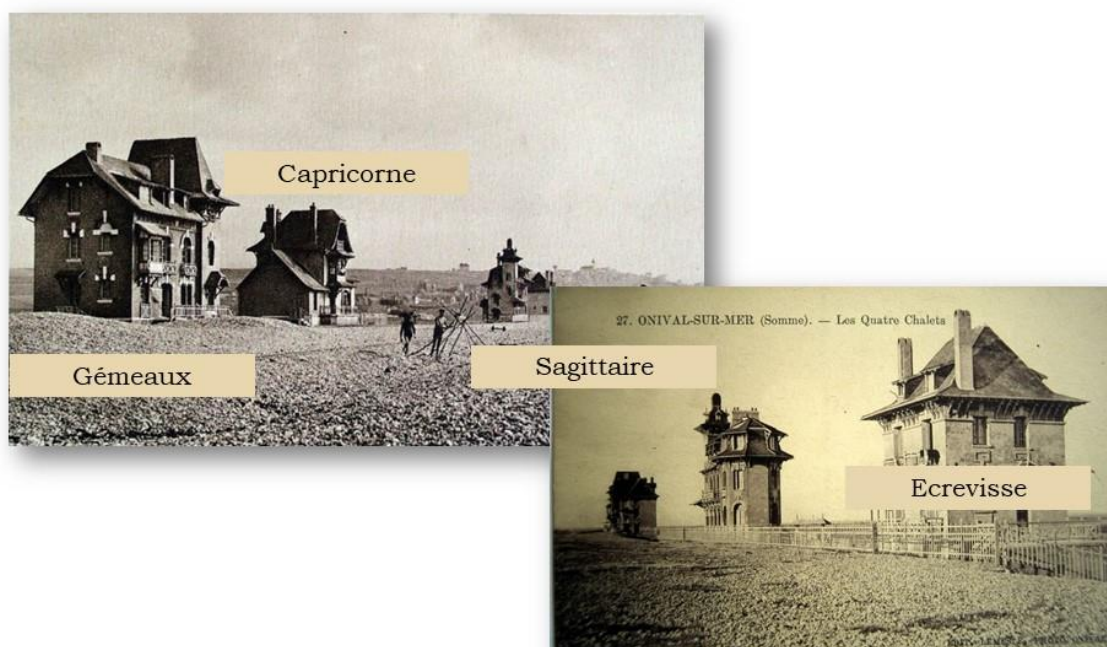
Un simple et très rapide coup d'œil en arrière peut nous en convaincre ».

Villas d'Onival

Une fin tragique liée aux affres de la mer



Les 4 chalets



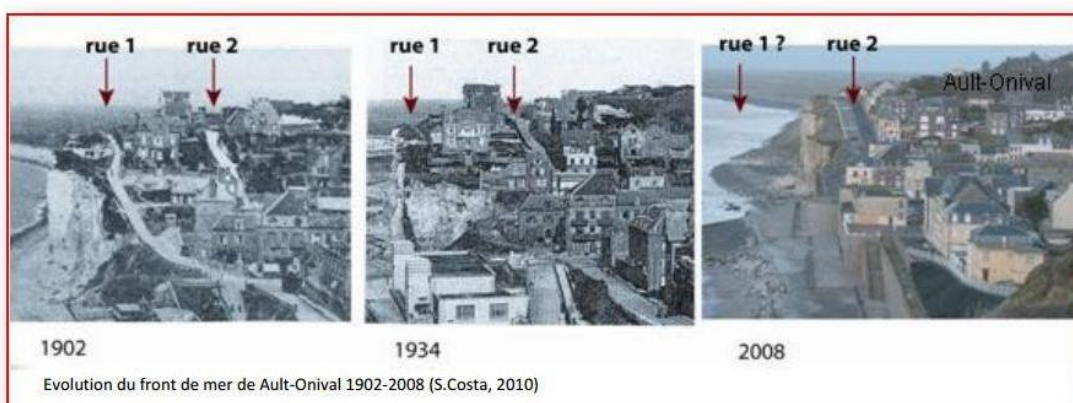
12.4 Café de la ferme des galets

Café de la ferme des galets : Détruit en 1924



12.5 Recul du chemin des douaniers

Le chemin des douaniers

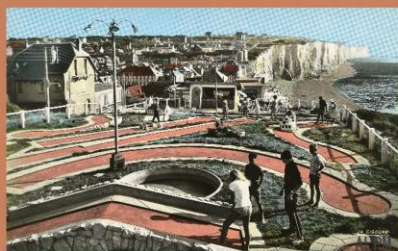


12.6 Disparition du mini-golf

60-70

Un activité
prisée

Les Mini golfs



Ault
Un golf avec une vue
saisissante

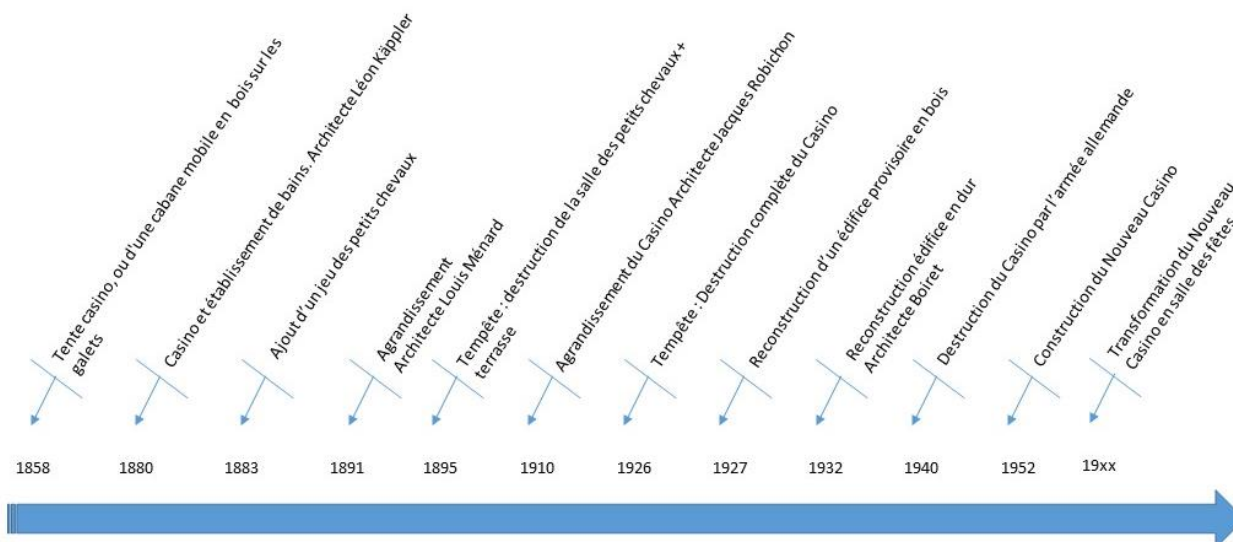
Eboulement
en
1971



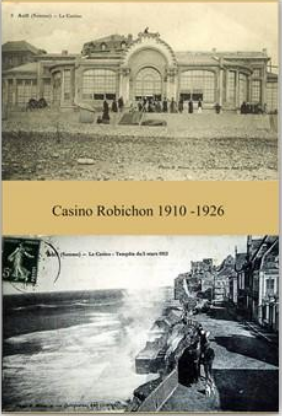
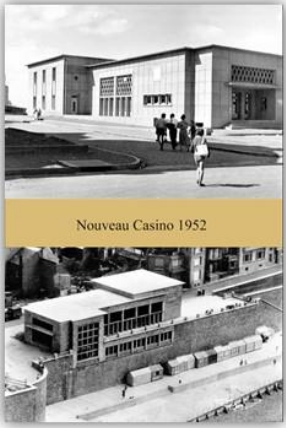
Bois de Cise
Abandon d'exploitation



12.7 Saga des casinos aultois : régulièrement détruits par la mer des années 1858 à 1926

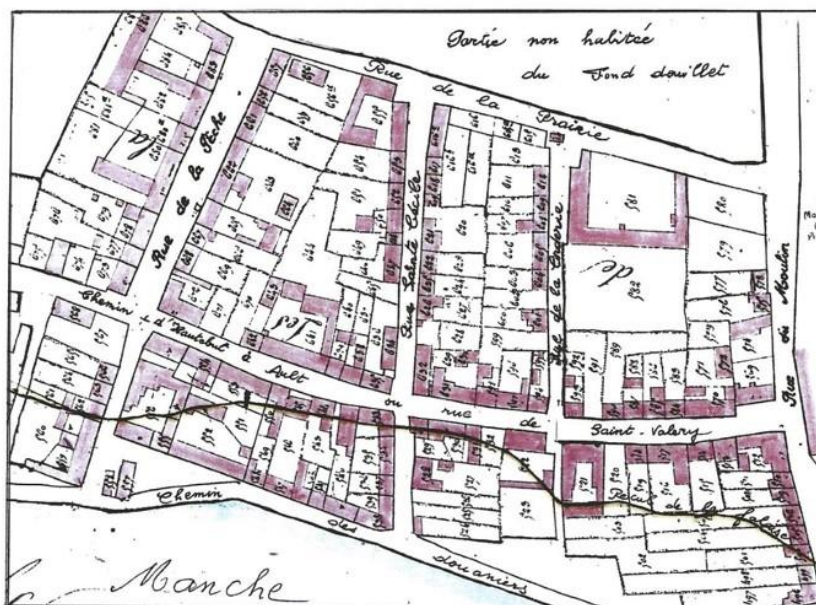


La saga des casinos Aultois

D	D
 Casino Kappler 1879 - Ménard 1883  Casino Robichon 1910 - 1926 Destruction par des tempêtes	 Casino Boiret 1932 - 1940  Nouveau Casino 1952 Destruction par l'armée allemande

12.8 Recul du quartier des 4 rues

Recul au quartier des 4 rues



Le quartier des « Quatre Rues » sur le plan cadastral de 1825, avec la répartition des habitations (parcelles ombrées). La ligne noire indique le recul de la falaise en 1990. On notera la disparition de toute une partie du quartier.

Recul de la rue Saint Valery

Emporté en 1979



12.9 Eboulement sous le Blockhaus

Bel Air : Blockhaus : Eboulement du 23 mars 2023



Un répit de 10 ans est estimé avant la chute totale du blockhaus

Pour rappel, déjà en 1931

Eboulement

Le journal des débats
13 novembre 1931

Grave
éboulement
de falaise
à
200 mètres
du casino

Le mauvais temps

Une violente tempête s'est déchaînée dans la Somme et a provoqué, hier, de graves éboulements de falaises à Ault-Onival.

Le premier, le plus important, a eu lieu à 200 mètres du casino d'Ault, en direction du Bois-de-Cise. Il n'existe aucune construction sur la falaise à cet endroit.

Il n'en est pas de même sur le lieu du second éboulement, qui s'est produit entre Ault et Onival, devant la villa « Toto ». Cette propriété, qui est maintenant tout au bord du gouffre, est menacée de destruction totale et devra être évacuée d'urgence.

Une excavation de 20 mètres carrés environ d'ouverture sur 10 mètres de profondeur s'est produite sur la terrasse du casino d'Ault, mettant à nu les fondations. Des mesures immédiates devront être prises pour protéger l'édifice contre le retour offensif de la mer, qui lui serait fatal.

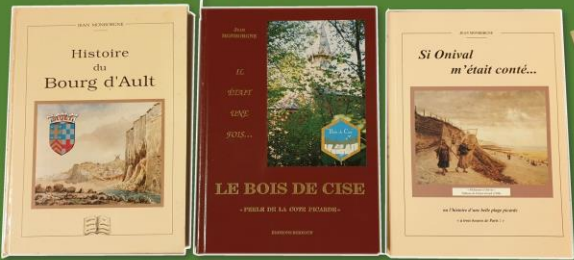
13 Principales sources d'information

60 70 80

Nos sources d'information

Jean Monborgne

Historien Aultois



Les bulletins municipaux

+ de 30 bulletins ont été digitalisés



Les articles de journaux



ET... Les souvenirs des Aultois !!!